



**CONCOURS D'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCEE  
PROFESSIONNEL (CAPLP)  
CONCOURS EXTERNE ET CAFEP**

**Section : SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES**

**Session 2018**

Rapport de jury présenté par :  
Monsieur Pierre NARBONE,  
Président du jury

### SOMMAIRE

<b>Renseignements statistiques.....</b>	<b>Page 3</b>
<b>Épreuves d'admissibilité.....</b>	
<b>Écrit 1 : épreuve de mise en situation professionnelle</b>	<b>Page 5</b>
<b>Écrit 2 : seconde épreuve d'admissibilité</b>	<b>Page 18</b>
<b>Épreuves d'admission.....</b>	
<b>Épreuve de mise en situation professionnelle</b>	<b>Page 25</b>
<b>Épreuve d'entretien à partir d'un dossier</b>	<b>Page 39</b>
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>Page 44</b>

Le rapport est rédigé sous la responsabilité du président de jury



RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP

**Candidats inscrits : 983**

**Candidats présents aux deux épreuves d'admissibilité : 274 (27,9 % des inscrits) #**

**Candidats admissibles : 169 (61,6 % des présents)**

**Candidats présents aux épreuves d'admission : 132 (78 % des admissibles)**

**Nombre de postes: 89**

**Candidats proposés pour l'admission : 83**

**Epreuves d'admissibilité**

**Moyenne des candidats présents : 8,19**

**Moyenne des candidats admissibles : 9,8**

**Moyenne du dernier candidat admissible : 7,09**

**Epreuves d'admission**

**Moyenne des candidats présents : 9,32**

**Moyenne des candidats admis : 11,69**

**Ensemble du concours**

**Moyenne des candidats présents : 9,51**

**Moyenne des candidats admis : 11,35**

**Moyenne du dernier candidat admis : 8,22**

---

**Concours d'accès aux fonctions d'enseignement  
dans les établissements privés sous contrat (CAFEP)**

**Candidats inscrits : 199**

**Candidats présents aux deux épreuves d'admissibilité : 78 (39,2 % des inscrits)**

**Candidats admissibles : 34 (43,6 % des présents)**

**Candidats présents aux épreuves d'admission : 33 (97 % des admissibles)**

**Nombre de postes : 15**

**Candidats proposés pour l'admission : 15**

**Epreuves d'admissibilité**

**Moyenne des candidats présents : 8,08**

**Moyenne des candidats admissibles : 10,22**

**Moyenne du dernier candidat admissible : 8,2**

**Moyenne la meilleure : 13,45**

**Epreuves d'admission**

**Moyenne des candidats présents : 12,35**

**Moyenne des candidats admis : 15,10**

**Ensemble du concours**

**Moyenne des candidats présents : 11,63**

**Moyenne des candidats admis : 13,7**

**Moyenne du dernier candidat admis : 12,08**

## ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE

### ÉCRIT 1 – Épreuve de mise en situation professionnelle

Durée : 5 heures – coefficient : 1

#### Sujet

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont en ligne sur le site du Ministère : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) Ils sont accessibles depuis la page « SIAC2 »

Les épidémies accompagnent l'Homme depuis longtemps : la peste, la variole étaient des fléaux redoutés. Des méthodes empiriques ont été utilisées initialement dans le cas de la variole, puis Jenner introduisit la vaccination antivariolique. La découverte des micro-organismes au 19<sup>ème</sup> siècle a rationalisé la protection vaccinale et les connaissances actuelles en biologie (immunologie, biologie moléculaire, ...) ont permis de réaliser d'autres avancées.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, les vaccinations sauvent la vie de 2 millions de personnes chaque année dans le monde. Des campagnes internationales ont permis l'éradication de la variole, une baisse de 99% des cas de poliomyélite entre 1988 et 2003, une baisse de 40% des cas de rougeole entre 1999 et 2003. En France, grâce au vaccin, l'incidence des oreillons est passée de 859 à 9 cas pour 100 000 habitants entre 1986 et 2013.

Mais des maladies continuent de sévir à travers le monde alors que des vaccins existent : la coqueluche a resurgi aux États-Unis, en particulier en Californie, depuis 2011. La rubéole sévit en Europe de l'Est, notamment en Pologne et en Roumanie, depuis 2012. Entre 2008 et 2013, la rougeole est réapparue en force en Europe de l'Ouest, notamment en Allemagne et à l'est de la France. Seul le maintien d'une bonne couverture vaccinale permet de tenir ces maladies à distance. La vaccination est bénéfique sur le plan individuel et sur le plan collectif. Elle présente un intérêt pour la santé publique mais aussi économique.

La couverture vaccinale en France s'avérant insuffisante contre certaines maladies (rougeole, rubéole...), la ministre des Solidarités et de la Santé Agnès Buzyn a confirmé le mardi 24 octobre 2017 que la vaccination contre 11 maladies serait obligatoire pour les enfants nés à partir du 1er janvier 2018.

**Vous répondrez aux questions suivantes dans une composition structurée.**

1. Présenter les principes et les bases de la vaccination, expliquer les mécanismes immunitaires à l'origine de la protection conférée et décrire les phénomènes qui empêchent chez une personne vaccinée l'infection et l'apparition de la maladie.
2. Mettre en évidence l'importance de la vaccination dans le cadre des préoccupations de santé publique en justifiant les raisons qui ont conduit les pouvoirs publics à organiser un système d'expertise, de contrôle, de surveillance en matière de vaccination. Analyser l'évolution récente de la politique vaccinale visant à répondre à un contexte qui a conduit à une baisse de la confiance en la vaccination de la population.
3. Des obligations vaccinales spécifiques s'appliquent à certaines professions. Expliquer en quoi les professionnels, exerçant dans les métiers du soin, sont soumis à cette obligation. Justifier l'intérêt de cette couverture vaccinale sur les plans individuel et collectif.

#### Liste des annexes :

- Annexe 1** : « Six cas de coqueluche diagnostiqués dans une école et un autre dans une halte-garderie » source : journal La Voix du Nord 4 juillet 2017
- Annexe 2** : Communiqué de presse de Marisol Touraine (extraits)  
Source : [www.solidarités-santé.gouv.fr](http://www.solidarités-santé.gouv.fr)
- Annexe 3** : Calendrier vaccinal et recommandations vaccinales 2017, avril 2017  
Source : site Ministère des solidarités et de la santé
- Annexe 4** : Schéma bilan des réactions immunitaires  
Source : Extrait du dossier « les mécanismes immunitaires » [www.cap-concours.fr](http://www.cap-concours.fr)
- Annexe 5** : Évolution de la réponse immunitaire adaptative au cours du temps  
Source : Extrait du dossier de l'INSERM : Vaccinations (Séminaires Ketty Schwartz 2014)
- Annexe 6** : Extrait du rapport sur la vaccination du 30 novembre 2016  
Source : Comité d'orientation de la concertation citoyenne sur la vaccination
- Annexe 7** : « Des maladies à prévention vaccinale sévissent toujours en France »  
Source : journal Le Monde : 14 juillet 2017
- Annexe 8** : Les enfants français déjà majoritairement vaccinés  
Source : Le Monde : « Le retour des maladies que l'on croyait disparues » 14 juillet 2017
- Annexe 9** : Extrait du rapport « Vaccination contre l'hépatite B : problématique des non-répondeurs » du 7 novembre 2014  
Source : Haut Conseil de Santé Publique sur proposition du CTV
- Annexe 10** : Textes réglementaires  
Source : [www.legifrance.fr](http://www.legifrance.fr)
- Annexe 11** : Extrait du dossier pédagogique « Vaccination : La protection collective » (19/10/2017)  
Source : Santé Publique France
- Annexe 12** : Évolution de l'incidence de la maladie, de la couverture vaccinale et des effets indésirables au cours du temps  
Source : extrait dossier INSERM (Séminaire 2014)
- Annexe 13** : Les vaccins contenant de l'aluminium sont sûrs – Communiqué de l'ANSM (Agence Nationale de la Sécurité du Médicament) du 22/09/2017  
Source : [www.ansm.sante.fr](http://www.ansm.sante.fr)

---

## RAPPORT de JURY

### 1. PRÉSENTATION DU SUJET

#### 1.1 STRUCTURE

Le sujet comporte une introduction en 4 parties pour expliquer le thème retenu avec :

- **Une partie historique sur les épidémies**
- **Des données de l'OMS sur la vaccination**
- **Le problème de la couverture vaccinale dans le cadre de la politique de santé publique**
- **Un point sur l'actualité avec le nouveau calendrier vaccinal**

Le sujet induit **un seul développement argumenté et structuré** en trois parties qui associent les disciplines fondamentales du champ STMS. Il doit être traité sous une **forme dissertée et comporter des liens entre les différentes parties.**

#### Question 1 :

**Présenter les principes et les bases de la vaccination, expliquer les mécanismes immunitaires à l'origine de la protection conférée et décrire les phénomènes qui empêchent chez une personne vaccinée l'infection et l'apparition de la maladie.**

#### Eléments de réponse :

- Principes et bases de la vaccination : définir la vaccination, expliquer la notion de spécificité et de mémoire,
- Expliquer les différents types de vaccins (composition, rôle de l'adjuvant) et justifier la notion de rappel de vaccination,
- Détailler les mécanismes immunitaires mis en jeu lors d'une infection et les conséquences de la vaccination sur ces mécanismes

#### Question 2 :

**Mettre en évidence l'importance de la vaccination dans le cadre des préoccupations de santé publique en justifiant les raisons qui ont conduit les pouvoirs publics à organiser un système d'expertise, de contrôle, de surveillance en matière de vaccination. Analyser l'évolution récente de la politique vaccinale visant à répondre à un contexte qui a conduit à une baisse de la confiance en la vaccination de la population.**

#### Eléments de réponse :

- Importance de la vaccination en santé publique, notion de seuil d'immunité de groupe
- Structure du système d'expertise, de contrôle, de surveillance en France
- Evolution de la politique vaccinale : nouveau calendrier
- Réticence à la vaccination : causes et effets sur la santé publique

#### Question 3 :

**Des obligations vaccinales spécifiques s'appliquent à certaines professions. Expliquer en quoi les professionnels, exerçant dans les métiers du soin, sont soumis à cette obligation. Justifier l'intérêt de cette couverture vaccinale sur les plans individuel et collectif.**

### Eléments de réponse :

- Justifier les obligations vaccinales dans les métiers du soin : obligatoires, recommandés, exposés
- Sur le plan individuel, expliquer la notion de non répondeur/immunisé avec l'exemple de l'hépatite B
- Distinguer les différences dans les métiers du domaine de la santé

### **1.2 DOCUMENTS PROPOSÉS**

Le sujet comporte une documentation scientifique et technique pour servir d'appui à l'évaluation des capacités d'analyse, d'argumentation et de structuration du candidat.  
Les documents sélectionnés en annexes sont de nature variée.

#### **Question 1 : la vaccination**

- o Annexe 4 : schéma bilan des réactions immunitaires
- o Annexe 5 : évolution de la réponse immunitaire adaptative au cours du temps

#### **Question 2 : la vaccination dans la politique de santé publique**

- o Annexe 1 : « six cas de coqueluche diagnostiqués dans une école et un autre dans une halte-garderie »
- o Annexe 2 : communiqué de presse de Marisol Touraine
- o Annexe 3 : calendrier vaccinal et recommandations vaccinales 2017
- o Annexe 6 : extrait du rapport sur la vaccination du 30 novembre 2016
- o Annexe 7 : « des maladies à prévention vaccinale sévissent toujours en France »
- o Annexe 8 : les enfants français déjà majoritairement vaccinés
- o Annexe 9 : extrait du rapport sur la vaccination contre l'hépatite B : problématique des non-répondeurs
- o Annexe 11 : extrait du dossier pédagogique : « vaccination : la protection collective »
- o Annexe 12 : évolution de l'incidence de la maladie, de la couverture vaccinale et des effets indésirables au cours du temps
- o Annexe 13 : les vaccins contenant de l'aluminium sont sûrs

#### **Question 3 : l'obligation vaccinale dans les métiers du soin**

- o Annexe 3 : calendrier vaccinal et recommandations vaccinales 2017
- o Annexe 9 : extrait du rapport sur la vaccination contre l'hépatite B : problématique des non-répondeurs
- o Annexe 10 : textes réglementaires
- o Annexe 11 : extrait du dossier pédagogique : « vaccination : la protection collective »
- o Annexe 12 : évolution de l'incidence de la maladie, de la couverture vaccinale et des effets indésirables au cours du temps

### **1.3 DES COMPÉTENCES DE NATURE VARIÉE À ÉVALUER**

L'épreuve a pour objectif de vérifier dans la section considérée, que le candidat est capable **de mobiliser l'ensemble de ses connaissances scientifiques et techniques, d'exploiter les documents** qui lui auront été éventuellement fournis pour **construire un développement structuré, argumenté dans le cadre d'un sujet de synthèse** relatif aux disciplines fondamentales alimentant les champs de spécialité. Le développement doit pouvoir être réinvesti dans un cadre professionnel dans un contexte d'enseignement.



A travers cette épreuve, le jury évalue les compétences suivantes :

Compétences évaluées	Questions concernées
C1 : Maîtrise des connaissances	1,2 et 3
C2 : Exploitation des documents	1,2 et 3
C3 : Qualité de la réflexion, de l'analyse, la pertinence de l'argumentation	1,2 et 3
C4 : Qualités rédactionnelles de la composition	Ensemble de la copie
C5 : Rigueur du vocabulaire scientifique et technique utilisé	Ensemble de la copie
C6 : Structuration de la composition	Ensemble de la copie

Les compétences relatives à la **maîtrise des connaissances** d'une part et celles liées à la **qualité de la réflexion, de l'analyse, et de la pertinence de l'argumentation** d'autre part ont **des poids prépondérants** dans l'évaluation en fonction des questions.

### 1.4 ÉLÉMENTS DE CORRIGÉ

#### Introduction

##### Rappel historique sur la vaccination :

- Edward Jenner à la fin du 18ème siècle inocule du pus de la vaccine pour prévenir la variole, il invente la vaccination.
- Louis Pasteur met au point un vaccin contre la rage à partir d'une souche atténuée du virus. Il invente l'atténuation de la virulence en laboratoire qui aboutit à de nombreuses applications : vaccins contre le charbon, le choléra des poules, la rage.
- Albert Calmette et Camille Guérin mettent au point le vaccin contre la tuberculose (BCG), la diphtérie, le tétanos et la coqueluche.

La vaccination est l'un des grands succès de la santé publique. Des millions de vies ont pu être sauvées grâce à ce geste de prévention.

#### Présentation du plan

#### Question 1 :

##### Définition de la vaccination :

La vaccination consiste à provoquer une réaction immunitaire de l'organisme contre un agent pathogène, mais sans que la pathologie ne se développe.

##### La composition des vaccins :

Composer d'une ou plusieurs substances actives appelées « antigènes vaccinaux » qui sont issus de bactéries ou de virus. Afin de rendre le vaccin plus efficace,

l'antigène vaccinal est combiné à un adjuvant (souvent le sel d'aluminium), des conservateurs antimicrobiens, des stabilisants.

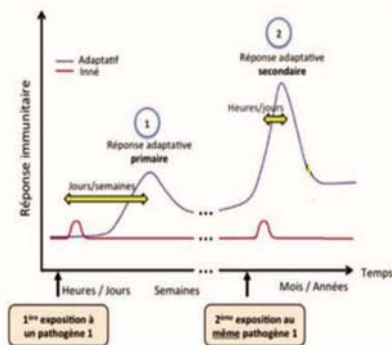
### Les différents types de vaccin :

Il existe deux grands types de vaccins : les vaccins vivants atténués et les vaccins inactivés. Ainsi les vaccins peuvent être constitués :

- d'agents infectieux sous forme atténuée : oreillons, rougeole, rubéole, varicelle
- de bactéries atténuées : BCG ;
- de virus ou de fractions virales inertes : grippe, rage, hépatite A ;
- de bactéries ou de fractions bactériennes inertes : diphtérie, tétanos, coqueluche, *Haemophilus influenzae b*, méningocoque, typhoïde, pneumocoque ;
- de vaccins recombinants : le principal exemple est le vaccin contre l'hépatite B.

### Les bases de la vaccination :

Annexe 5 : Évolution de la réponse immunitaire adaptative au cours du temps  
Source : Extrait du dossier de l'INSERM : Vaccinations (Séminaires Kitty Schwartz 2014)



La réponse immunitaire présente un **phénomène de mémoire** qui est à la base de la **vaccination, action préventive** qui favorise la **production d'anticorps spécifiques**. L'objet des vaccinations est donc de mimer ces infections naturelles pour **conférer à l'organisme une immunité durable** contre un agent pathogène suite à une première infection guérie.

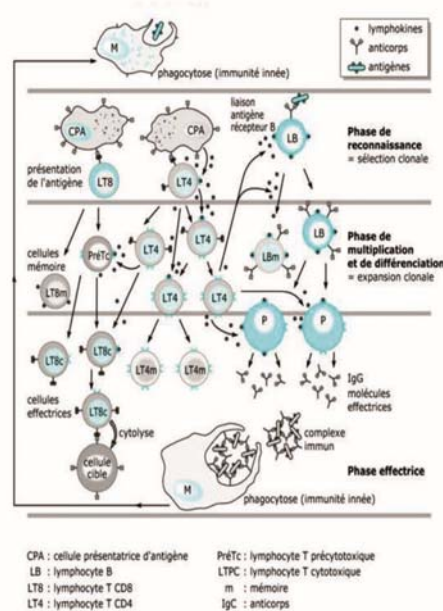
Un premier contact avec un antigène entraîne une sécrétion lente et peu abondante d'anticorps : c'est la **réponse primaire**. L'élément étranger est atténué, c'est à dire qu'il est inoffensif.

Un second contact avec le même antigène provoque une **réponse secondaire, plus rapide et plus importante**, ce qui atteste de l'existence d'une mémoire immunitaire. Celle-ci s'explique par le fait que l'organisme a conservé la mémoire des antigènes qui lui

ont été présentés auparavant, mémoire matérialisée par la formation de lymphocytes B et T mémoires spécifiques et à vie longue. Ainsi, des anticorps spécifiques ou des LT cytotoxiques peuvent très vite entrer en action. Il est parfois nécessaire de renforcer la réponse immunitaire primaire par des **rappels** qui entraîneront une réaction immunitaire plus rapide et plus intense, à l'origine d'une production efficace et durable.

### Mécanismes immunitaires à l'origine de la protection conférée

Annexe 4 : Schéma bilan des réactions immunitaires  
Source : Extrait du dossier les mécanismes immunitaires [www.cap-concours.fr](http://www.cap-concours.fr)



Le système immunitaire est stimulé par introduction de l'antigène dans l'organisme déclenchant une cascade de réactions :

- Dans un premier temps, une **phase de reconnaissance** : après l'administration du vaccin, l'agent infectieux atténué/inactivé ou ses composants (antigènes) sont captés par des cellules du système immunitaire et phagocytée, (réponse immunitaire innée, non spécifique.) Ces phagocytes sont souvent des macrophages. Ces cellules présentent les débris de l'antigène aux lymphocytes. Il existe des cellules dendritiques qui phagocytent et passant par la circulation lymphatique, quittent le tissu infecté et vont dans le ganglion lymphatique le plus proche déclencher la réaction des lymphocytes T et B. Ces cellules deviennent alors des cellules présentatrices d'antigène (CPA). On a la transformation lymphoblastique qui précède la **multiplication par mitoses ou prolifération clonale**. On trouvera des cellules effectrices et des cellules mémoires qui interviendront lors d'un deuxième contact avec le même antigène.
- Une réponse immunitaire spécifique : la seule qui nous intéresse pour conférer une protection liée à la vaccination. Il en existe de deux types : la réaction à médiation cellulaire et la réaction à médiation humorale.

La réaction à médiation cellulaire met en jeu des lymphocytes T qui se transforment, se multiplient en LT8 ou LT4 helper/ auxiliaires ou en cellules mémoires LT 4 mémoire et des lymphocytes B qui se multiplient et deviennent des plasmocytes qui produisent les anticorps spécifiques à l'antigène.

Les anticorps se lient à l'antigène pour former un complexe immun. Ce complexe active les molécules du complément ce qui déclenche une cascade de réactions qui va aboutir à la formation d'une enzyme lytique qui va détruire le complexe immun : c'est la réaction à médiation humorale.

### **Question 2 :**

#### Importance de la vaccination en santé publique :

- La vaccination est l'un des grands succès de la santé publique. Des millions de vies ont pu être sauvées grâce à ce geste de prévention.
- Une couverture vaccinale très élevée est primordiale : à partir de 95% de personnes protégées, la maladie ne peut pas se propager. Il s'agit donc de réduire considérablement les risques d'infection, d'hospitalisation et de décès.
- Cela permettra également de protéger les enfants les plus vulnérables, parfois insensibles aux vaccins, et qui sont directement mis en danger par de plus faibles taux de vaccination.
- La vaccination est aussi une forme de prévention. À ce titre, elle est une source d'économies, grâce à la réduction de l'occurrence des maladies, du nombre d'hospitalisations, d'invalidités etc.
- Certaines maladies qui auraient pu être éliminées et qui ne le sont pas par faute d'une couverture vaccinale suffisamment élevée. C'est le cas pour la rougeole, la rubéole, la coqueluche (annexe 1 – annexe 3 document 2)

#### Seuil d'immunité de groupe (annexe 11 document 2)

La notion d'immunité de groupe est importante car elle va permettre d'interrompre la transmission d'un virus ou d'une bactérie dans une population à partir du moment où un pourcentage suffisant des individus sont immunisés contre la maladie. Ce seuil varie selon la contagiosité des pathologies.

Entre les personnes contagieuses et les personnes à risque car non immunisés, les personnes vaccinées forment une « barrière » protectrice en empêchant la propagation du pathogène. Mais plus le nombre de non-immunisés est élevé, plus cette barrière a de « trous » et plus les non vaccinés risquent d'être infectés.

Plus la maladie est contagieuse, plus le pourcentage de la population vaccinée doit être très élevée pour que l'immunité de groupe fonctionne. Dans le cas de la rougeole, pour obtenir une immunité de groupe efficace, il faut donc que la couverture vaccinale atteigne 94% de la population.

La valeur de ce seuil d'immunité de groupe peut être facilement calculée pour chaque maladie à partir de la connaissance du nombre moyen de personnes que contamine un sujet malade dans une population réceptive. Ce paramètre, appelé taux de reproduction (noté  $R_0$ ), reflète la contagiosité de la maladie. La connaissance de ce paramètre et donc du seuil d'immunité de groupe permet d'estimer le niveau minimum de couverture vaccinale qu'il convient d'atteindre dans la population pour éliminer une maladie. Ce niveau minimum de couverture sera le plus souvent un peu supérieur au seuil d'immunité de groupe pour prendre en compte le fait que l'efficacité du vaccin n'est pas de 100%.

#### Hiérarchisation du système d'expertise, de contrôle et de surveillance (annexe 3)

- Le ministère de la Santé : élabore la politique vaccinale.
- La Haute Autorité de santé (HAS), avec la commission technique des vaccinations, donne des avis et des recommandations sur les vaccinations en se basant sur les connaissances scientifiques. Elle évalue également le service rendu des vaccins autorisés si le laboratoire qui les produit souhaite qu'ils soient remboursés par l'assurance maladie.
- Santé publique France : assure la surveillance des maladies pour lesquelles il existe des vaccins, évalue la couverture vaccinale et informe le public et les professionnels de santé sur les vaccinations.
- L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) : contrôle la qualité des vaccins et surveille le rapport bénéfice/risque des vaccins, en collectant tous les effets indésirables déclarés.
- L'assurance maladie rembourse les vaccins et leur administration, et mène des campagnes de promotion de certaines vaccinations (grippe et ROR) auprès des assurés et des professionnels de santé.

#### Evolution de la politique vaccinale :

Constat : les couvertures vaccinales étant insatisfaisantes, la loi a rendu obligatoire, à compter du 1er janvier 2018, onze vaccins pour les enfants de moins de 2 ans nés à partir du 1er janvier 2018. Elles seront exigées pour l'entrée en collectivité (crèche, école...) à compter du 1er juin 2018.

Les parents d'enfants n'ayant pas reçu ces vaccinations obligatoires peuvent être poursuivis pénalement.

Les onze vaccins sont les vaccins contre : la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, l'*Haemophilus influenzae b*, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque, la rougeole, les oreillons et la rubéole.

Pour les enfants nés avant le 1er janvier 2018, pour entrer en collectivité, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite continuent d'être demandées.

#### Réticence à la vaccination : (Annexe 6)

- Les peurs vaccinales récentes : hépatite B en France. « Environ, 40% des français déclarent en effet douter aujourd'hui de la sécurité des vaccins »
- Les messages de défiance diffusés sur les réseaux sociaux
- Perte de confiance dans les experts, la difficulté scientifique à exclure le risque
- Méfiance envers les adjuvants (annexe 13)

Annexe 12 : L'introduction d'une vaccination entraîne une chute de l'incidence de la maladie mais également, en parallèle, une augmentation de l'incidence des effets secondaires, de sorte qu'après un certain temps, seuls les effets adverses des vaccins apparaissent alors que la maladie, devenue très rare, a été oubliée. Il s'ensuit une perte de confiance en la vaccination, une chute de la couverture vaccinale et la survenue d'une épidémie qui va restaurer la confiance, permettre la reprise de la vaccination et en définitive l'élimination de la maladie

#### Question 3 : (Annexe 3 document 2 et 3 - Annexe 10)

Les vaccinations en milieu de travail sont régies par deux types de textes différents :

- le Code de la santé publique rendant obligatoires certaines vaccinations pour certains professionnels exposés ou exposant les personnes dont ils ont la charge à un risque de contamination ;
- le Code du travail qui prévoit qu'un employeur peut recommander une vaccination. S'agissant d'un acte médical, c'est au médecin du travail de proposer à l'employeur de recommander telle ou telle vaccination. Il se basera pour cela sur :
  - les éléments d'évaluation des risques communiqués par l'employeur ainsi que sur sa propre évaluation, consignés dans la fiche d'entreprise ;
  - les recommandations du calendrier vaccinal concernant les risques professionnels (vaccinations obligatoires et recommandées) actualisées chaque année.

La réglementation encadrant les vaccinations obligatoires résulte notamment des articles L. 3111-1 à L. 3112-5 du Code de la santé publique (CSP). Certaines de ces vaccinations s'appliquent en particulier aux professionnels et étudiants exerçant en milieu de soins. Des vaccinations peuvent également être rendues obligatoires en cas de mesures sanitaires d'urgence.

Seule la loi peut rendre une vaccination obligatoire.

Les vaccinations obligatoires étaient destinées à combattre des maladies qui constituaient des fléaux sanitaires (poliomyélite, diphtérie, variole, tétanos, tuberculose). On cherche la disparition de ces maladies, ces vaccinations sont accessibles à tous. Les vaccinations obligatoires dans les métiers de soin sont exigées : BCG, DTP, Hépatite B. Pour les personnels des laboratoires d'analyses médicales la vaccination contre la typhoïde pour les personnels exposés est également obligatoire.

Les vaccins plus récents ont été recommandés et non rendus obligatoires car les autorités sanitaires ont estimé que le recours à la vaccination n'en serait pas affecté, préférant responsabiliser chaque personne sur sa propre santé. Les vaccins

recommandés sont donc tout aussi importants et nécessaires que les vaccins obligatoires ; ils sont simplement plus récents.

Objectifs de cette obligation vaccinale :

- protéger les soignants
- protéger les patients d'une contamination par le soignant.

Ceci est justifié par les quatre conditions suivantes :

- prévention d'une maladie grave ;
- risque élevé d'exposition pour le professionnel de santé ;
- risque élevé de transmission soignant-soigné ;
- existence d'un vaccin efficace et bien toléré, dont la balance bénéfices-risques est largement en faveur du vaccin.

Notion de non répondeur : exemple de l'hépatite B (annexe 9) – annexe 10 document 2

Dans le cas de la vaccination contre l'hépatite B, l'antigène est la protéine HBs (protéine constituant l'enveloppe du virus). La présence d'anticorps anti-HBs témoigne d'une réponse immunitaire protectrice contre l'hépatite B.

Malgré une vaccination classique bien conduite les anticorps anti HbS protecteur n'apparaissent pas. Les rappels sont également sans effet.

La non-réponse à la vaccination contre l'hépatite B est définie par un titre d'anticorps anti-HBs inférieur à 10 UI/L.

En l'absence de réponse à la vaccination contre l'hépatite B malgré un schéma vaccinal intensifié bien conduit (au moins 6 doses de vaccin), une conduite à tenir sera proposée au cas par cas, par le médecin du travail ou le spécialiste, après une évaluation précise du risque d'exposition au virus de l'hépatite B.

**Conclusion** (Annexe 2)

Synthèse des notions abordées

« Se vacciner, c'est un droit individuel, mais c'est aussi un devoir collectif. Se vacciner, c'est se protéger, mais aussi protéger les autres et en particuliers les plus fragiles »

**2. CONSTATS ET COMMENTAIRES**

**2.1. Les attentes**

Sur le fond :

- De réelles connaissances scientifiques et techniques
- Une capacité de synthèse dans l'exploitation des annexes
- Une utilisation pertinente de l'ensemble des annexes
- Une analyse approfondie à partir des annexes ET des connaissances personnelles.
- Des réponses structurées et hiérarchisées
- Un positionnement responsable et compatible avec l'exercice de la profession d'enseignant par rapport à la question de la vaccination.

Sur la forme :

- Une composition structurée avec une introduction et le plan, des liens entre les différentes parties et une conclusion
- Une composition construite selon le plan du sujet et le plan annoncé dans l'introduction.
- Des références aux annexes
- Des schémas titrés, annotés, légendés, commentés et adaptés au contexte de la question

**2.2. Les constats**

Le jury a apprécié :

- Un plan annoncé ET suivi
- Des enchaînements cohérents
- L'apport de connaissances sous forme de schémas soignés et précis
- La présence d'une introduction situant la question de l'importance de la vaccination dans un contexte de remise en cause de cette méthode prophylactique.
- La maîtrise d'un vocabulaire scientifique et technique
- Une présentation aérée des copies avec des parties bien identifiées
- Une conclusion ne se limitant pas à une synthèse du devoir (une perspective, une nouvelle problématique...)

Le jury a regretté :

Sur le fond

- Une absence de connaissances scientifiques sur les mécanismes immunitaires à la base de la vaccination
- Une paraphrase des annexes
- Un manque d'argumentation et de réflexion sur les volets législatif et technique du sujet
- Des jugements de valeur
- Des compositions inachevées témoignant d'une mauvaise gestion du temps.

Sur la forme

- Une absence de schémas scientifiques
- Une présence de schémas simplistes et peu rigoureux
- De nombreuses répétitions
- La présence de langage familier
- Une écriture peu lisible
- La présence de ratures



- La présence d'erreurs de syntaxe et d'orthographe
- La présence d'abréviations et de sigles sans leur signification
- La présence d'éléments donnant des informations sur l'origine géographique du candidat

### **3. CONSEILS AUX CANDIDATS**

Il est conseillé aux candidats :

- de prendre connaissance des programmes requis pour les épreuves du concours ;
- d'actualiser leurs connaissances, d'un niveau universitaire, spécifiques à la filière et se référant au programme du concours PLP STMS
- de lire les rapports de jury des années précédentes ;
- de s'entraîner à l'analyse et à la synthèse d'un dossier documentaire en un temps limité
- de prendre le temps de lire le sujet et les annexes pour s'assurer de répondre rigoureusement aux consignes données par le sujet.

Le potentiel « pédagogique » de la copie doit être perceptible à travers sa construction, sa structuration et son organisation.

### **4. RÉSULTATS**

#### **Candidats au CAPLP Public**

Moyenne générale des présents : 7,65

Moyenne générale des admissibles : 9,25

Note la plus haute : 17,85

Note la plus basse : 01,00

#### **Candidats au CAPLP Privé**

Moyenne générale des présents : 7,22

Moyenne générale des admissibles : 8,99

Note la plus haute : 15,60

Note la plus basse : 02,35

---

## ÉCRIT 2 - Seconde épreuve d'admissibilité

Durée : 5 heures – coefficient : 1

L'épreuve a pour objectif de vérifier, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat, à partir d'un dossier documentaire scientifique et technique, à **conduire une analyse critique** de solutions et de documents technologiques, à **proposer des démarches** pédagogiques en lien avec un cahier des charges donné spécifiant le cadre de l'application et qui pourra faire appel à une réflexion sur les enjeux éducatifs, sociétaux, économiques, éthiques et écologiques.

A travers cette épreuve le jury évalue les compétences suivantes :

- exploiter et synthétiser un ensemble de documents
- réaliser l'analyse critique de solutions et de documents technologiques ;
- argumenter et mobiliser des connaissances
- proposer une démarche pédagogique en lien avec le cahier des charges
- rédiger et structurer la composition
- utiliser un vocabulaire scientifique et technique

### Sujet

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont en ligne sur le site du Ministère : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) Ils sont accessibles depuis la page « SIAC2 »

Le sujet traitait de **la problématique de la situation actuelle des modes d'accueil des jeunes enfants en France suite au rapport de Mme Sylviane GIAMPINO sur « le développement du jeune enfant, modes d'accueil et formation du personnel » du 09 mai 2016, remis à Mme Laurence ROSSIGNOL, Ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes.**

A partir du dossier documentaire fourni, les candidats devaient présenter la situation en France en cernant les diversités, les enjeux et les limites des dispositifs et moyens mis en place pour répondre aux besoins et attentes des parents.

Dans une seconde partie, ils devaient proposer des démarches pédagogiques s'inscrivant dans le référentiel du baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins et services à la personne ».

Des extraits du référentiel de baccalauréat professionnel ASSP permettaient aux candidats de sélectionner les compétences et savoirs associés, d'élaborer un contexte et une situation professionnelle pour proposer des démarches pédagogiques s'inscrivant dans cette formation.

### 1. ATTENTES

Rappel des compétences évaluées :

- C.1. exploiter et synthétiser un ensemble de documents

- C.2.réaliser une analyse critique de solutions et de documents technologiques
- C.3 argumenter et mobiliser des connaissances
- C.4 proposer une démarche pédagogique en lien avec le cahier des charges
- C.5 rédiger et structurer la composition
- C.6 utiliser un vocabulaire scientifique et technique

Questions	Suggestions de correction	Compétences évaluées
<p><b>Question n°1 :</b></p> <p>Présenter la situation actuelle des modes d'accueil des jeunes enfants en France, en cernant sa diversité, ses limites et les moyens mis en place pour répondre aux besoins et attentes actuels des parents.</p>	<p><b>Annnonce d'une problématique</b> Proposition d'une problématique : « Malgré la pluralité et diversité des modes d'accueil du jeune enfant, les parents ont-ils vraiment le choix du mode de garde de leur enfant ? » ou « les modes d'accueil du jeune enfant répondent- ils aux besoins et attentes actuels des parents ? », « les modes d'accueil du jeune enfant font apparaître des inégalités, comment peut-on les atténuer ? »</p>	C2
	<p><b>La présentation de la situation des modes d'accueil des jeunes enfants :</b></p> <p><b>* Diversité et pluralité des modes d'accueil :</b> -Historique succinct des modes d'accueil (familial, collectif, individuel...) - Les modes d'accueil dit « informels » (parents, famille) Raisons de ce choix (financier, éducatif, aides financières CAF) - Les modes d'accueil dit « formels » des enfants de moins de 3 ans : ☞ Les AMA : 1<sup>er</sup> mode de garde ☞ Les EAJE : 2<sup>ème</sup> mode de garde ☞ Les auxiliaires parentaux ☞ École maternelle - Qualification des professionnels : différents niveaux de formations, origine de formations différentes (sanitaire, social, éducatif.) Disparité des formations, de qualifications.</p> <p><b>* Les besoins et attentes actuels des parents :</b></p> <p>- <i>Evolution des situations familiales</i> (plus de familles monoparentales, recomposées...), des familles plus vulnérables (pauvreté : pour les familles monoparentales, le niveau de vie médian est plus faible) forte fécondité même si en baisse, âge moyen de la maternité en augmentation, nombre d'enfant de moins de 6 ans en baisse... - <i>Evolution du contexte professionnel</i> (augmentation du temps partiels, horaires décalés, précarité ...) le taux d'emploi des mères baisse avec le nombre total d'enfant à charge, le taux est encore plus faible si mères de familles monoparentales</p> <p>De nouveaux besoins et attentes émergent : - concilier vie familiale et vie professionnelle avec ses nouvelles contraintes - lutter contre les inégalités homme / femme - demande accrue de soutien à la parentalité et meilleure reconnaissance du rôle de parent - attente des parents : Les EAJE est le 1<sup>er</sup> choix des parents pour leur enfant pour des raison d'épanouissement et de sociabilité mais ce choix ne peut être tout le temps satisfait : à défaut les parents recourent 3 fois plus à une AMA (par manque de place en EAJE ou structures non existantes...). - Qualité de la prise en charge éducative (en lien avec les missions)</p>	C1 – C3

	<p><b>Analyse du dispositif et moyens mis en place</b></p> <p>* <u>Les enjeux</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Économique</i> (coût des prestations sociales en direction des familles et des structures)</li> <li>- <i>Politiques de la ville</i> (enjeux et inégalités territoriales)</li> <li>- <i>Sociétal</i> (égalité femme/homme face à l'accès à l'emploi, aux évolutions de carrières, la retraite)</li> <li>- <i>Financier</i> (le mode de garde représente au moins 10% du budget des familles)</li> </ul> <p>* <u>Les limites : une offre diversifiée mais génératrice d'inégalités</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Inégalités géographiques</i> : forte disparité territoriale, écart important entre l'offre et la demande selon le lieu de vie.</li> <li>- <i>Inégalités sociales</i> : la fréquentation des modes d'accueil varie selon la situation familiale (CSP), des revenus des parents ; du nombre d'enfant dans la fratrie... Le fonctionnement de certaines structures ne facilite pas la conciliation vie de famille et professionnelle...</li> <li>- <i>Inégalités sociétales</i> : la question de la mixité chez les professionnels et la question des stéréotypes...</li> <li>- <i>Inégalités de prise en charge éducative des enfants</i> : pour la réglementation concernant les EAJE imposent une qualification spécifique du personnel pour la prise en charge des enfants alors que peu de qualification obligatoire pour les AMA ou employé à domicile.</li> <li>- <i>Non-respect du choix des parents</i></li> </ul> <p>Bilan : Confrontés à une diversité théorique de possibilités de mode d'accueil, mais tenus à un nécessaire compromis entre le désir et des contraintes lourdes, les parents n'ont pas toujours la possibilité d'opter pour la solution qui leur semble la meilleure...</p> <p>* <u>Les moyens mis en place / solutions envisagées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Politique familiale et politique en faveur de la petite enfance</i> : Objectifs de cette politique, le plan national de la petite enfance (novembre 2016) avec ses 3 objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Définition d'un cadre commun aux modes d'accueil du jeune enfant.</li> <li>☞ Développement d'un cadre de qualité, ouvert pluridisciplinaire et sans stéréotype.</li> <li>☞ Formation des professionnels mieux adaptée aux enjeux de la société : refonte de la filière et des diplômes de la petite enfance / mixité</li> </ul> </li> </ul> <p>+ accroître de façon ciblée le nombre de places en crèche et une meilleure répartition sur le territoire  + clarifier la politique d'accueil des jeunes enfants  + soutenir les familles les plus fragilisées  + créer une véritable politique de soutien à la parentalité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Moyens financiers</i> : renforcement des moyens pour le financement des modes d'accueil collectif, aides financières pour les parents par le biais de la CAF, les congés parentaux.</li> <li>- <i>Encourager et généraliser les projets innovants</i> : crèche à vocation d'insertion professionnelle, développement des crèches itinérantes en milieu rural, poursuite de l'ouverture de secteur des crèches à des organismes privés à but lucratif, crèches ADMR ...</li> </ul> <p><b>Transition entre les 2 parties</b></p>	C2 – C3
<p><b>Question n°2 :</b></p> <p>Proposer des démarches pédagogiques, dans une perspective d'enseignement en baccalauréat professionnel</p>	<p>Rappel de la finalité du baccalauréat professionnel ASSP (compétences attendues, matières enseignées, poursuite d'études, PFMP, certification intermédiaire)</p>	C3
	<p>Une sélection des compétences, de savoirs associés, choix ou identification d'un contexte, situation réelle ou simulée</p>	C4
	<p>La formalisation <b>des démarches pédagogiques</b> : objectifs, moyens (séquence, séance, supports pédagogiques), notion d'évaluation</p>	C4

« Accompagnement, soins et services à la personne »	La justification des démarches pédagogiques	C4
	Réalisme et cohérence de la proposition	C4
Forme	Présence d'une introduction, d'un développement, d'une conclusion et liens entre les parties.	C5
	Expression écrite : syntaxe adaptée, orthographe et vocabulaire maîtrisés	C5
	Rigueur du vocabulaire scientifique, technique et pédagogique sur l'ensemble de la copie	C6

#### Sur le fond, le jury attendait :

- La présentation de la situation actuelle des modes d'accueil des jeunes enfants en France, en cernant sa diversité, ses limites et les moyens mis en place pour répondre aux besoins et attentes actuels des parents.
- L'annonce d'une problématique.
- Une présentation détaillée des modes d'accueil : fonctionnement, rôles et qualification des professionnels.
- L'exposé des liens avec la PMI
- Une présentation détaillée de l'évolution des familles (définition des types de famille).
- Une différenciation des modes d'accueil collectif et individuel.
- L'analyse critique et argumentée des dispositifs et moyens mis en place :
  - données chiffrées sélectionnées
  - enjeux (économique, politique, financier et sociétal)
  - limites (offres diversifiées mais génératrices d'inégalités)
    - géographiques
    - sociales
    - sociétales
    - dans la prise en charge des enfants
    - non-respect du choix des parents
  - solutions envisagées :
    - politique familiale et politique en faveur de la petite enfance (Plan National de la Petite Enfance de 2016)
    - moyens financiers : PAJE, PreParE, congés parentaux...
    - projets innovants
    - moyens humains : professionnalisation des personnels
- La mobilisation de connaissances actualisées en lien avec le sujet.
- La présentation du baccalauréat professionnel ASSP :
  - les finalités,
  - les fonctions et lieux d'exercice,
  - les champs d'activité,
  - les compétences attendues,
  - les matières enseignées,
  - les poursuites d'études,
  - les options,
  - les PFMP...
- La sélection de compétences, de savoirs associés, le choix d'un contexte, de situation(s) professionnelle(s) réelle(s) ou simulée(s) en lien avec le sujet.
- La formalisation complète des démarches pédagogiques (au moins deux) :
  - objectifs,
  - moyens (séquences, séances, supports pédagogiques),

- notion d'évaluation.
- La justification des démarches pédagogiques.
- Le réalisme et la cohérence de la proposition.
- La rigueur du vocabulaire scientifique et pédagogique.

### Sur la forme, le jury attendait :

- une composition structurée, rédigée, associant clairement les éléments de réponse avec des liens lisibles entre les différentes parties :
  - o une introduction générale présentant la problématique et l'annonce du plan
  - o un développement de chaque partie qui suit le plan annoncé avec **des transitions pertinentes**, les parties étant traitées de façon équilibrée,
  - o une conclusion générale proposant un bilan du sujet permettant d'apprécier les connaissances sur le sujet.
- une composition aérée, présentée sous forme de devoir de synthèse pour la partie 1,
- une composition rédigée avec soin :
  - o Sans rature ni surcharge
  - o Avec une écriture lisible
  - o Sans erreur d'orthographe ni de syntaxe

### A noter que :

- L'utilisation d'abréviations, sans explication de leur signification, est à bannir.
- Toute citation des annexes doit être identifiée et indiquée entre guillemets.

## 2. CONSTATS

### Le jury a apprécié :

- Des compositions structurées associant une introduction présentant la problématique, différentes parties bien repérables et une conclusion.
- La présentation du contexte historique de l'accueil du jeune enfant.
- Une différenciation des modes d'accueil collectif et individuel.
- Des données exploitées, analysées et argumentées.
- L'utilisation des annexes au profit de la production des candidats.
- Une présentation des connaissances du candidat au niveau des exigences du concours.
- Des apports de connaissances personnelles, autres que celles des documents proposés en annexe.
- Une transition pertinente entre l'analyse de la première partie et la partie pédagogique.
- La présentation de la finalité du baccalauréat professionnel ASSP.
- La présentation de la certification intermédiaire.
- La présentation de la seconde indifférenciée.
- Une position du candidat en tant que futur PLP STMS.
- Des démarches pédagogiques pertinentes et réalistes situées dans la progression du baccalauréat professionnel ASSP, prenant appui sur les extraits de référentiel et en lien avec le sujet :
  - o avec une précision du/des niveau(x) de classe
  - o avec une identification des compétences, des savoirs associés,
  - o des indicateurs d'évaluation et limites de connaissances,
  - o des modalités d'évaluation.

- Le réinvestissement des documents annexes dans la démarche pédagogique.
- Une maîtrise du vocabulaire pédagogique pour la formalisation de ces démarches.
- Une formalisation concrète et construite de la démarche pédagogique.
- La présence de contexte(s) et de situation(s) professionnelle(s).
- Des outils et activités adaptés aux élèves, réalistes et variés.
- Des justifications pertinentes.

#### Le jury a regretté :

- L'insuffisance d'exploitation des annexes et le manque d'analyse de celles-ci.
- Le manque de connaissances personnelles.
- Les paraphrases, le manque d'argumentation et de synthèse.
- Des hors sujets.
- La méconnaissance des finalités du baccalauréat professionnel ASSP, voire l'absence de présentation.
- Le manque d'informations sur la certification intermédiaire et les PFMP.
- La difficulté, pour certains candidats, à s'appropriier le cahier des charges du sujet précisant les compétences et savoirs associés pouvant faire l'objet d'une démarche pédagogique.
- La présentation d'une seule démarche pédagogique ou des copies inachevées.
- Des démarches pédagogiques non adaptées au baccalauréat professionnel ASSP, incohérentes et/ou manquant de réalisme, avec pas ou peu de lien avec le sujet.
- Une absence de justification des choix pédagogiques.
- Un manque de lien avec les PFMP et professionnels partenaires.
- Une méconnaissance du vocabulaire pédagogique.
- Le manque de structuration de la composition ainsi qu'une absence de transition entre les deux parties de l'épreuve.
- Le manque d'une conclusion globale de la copie.
- Le manque de maîtrise de la syntaxe et de l'orthographe.
- Le manque de soin et de lisibilité de certaines copies.
- Le manque de saut de lignes et d'aération des paragraphes.

### **3. PRÉCONISATIONS**

Elles ont pour but de vous aider dans la préparation au concours et concernent plusieurs registres :

- la maîtrise des connaissances et des compétences disciplinaires : les candidats doivent impérativement **maîtriser les connaissances** et les actualiser au regard des **exigences** du programme du **concours**,
- la connaissance de champ d'intervention et des enseignements : de même ils doivent connaître les enseignements relevant du **champ d'intervention** du PLP Sciences et Techniques Médico-Sociales, s'approprier les référentiels de certification et les **finalités des diplômes** de niveaux 4 et 5 du secteur STMS,
- l'immersion dans le futur métier : il est conseillé aux candidats de faire une **immersion en lycée professionnel**, qui peut prendre différentes formes : observation de cours, entretiens avec les équipes enseignantes, et/ou dans les **milieux professionnels** en lien avec les filières du secteur STMS,
- la maîtrise didactique et pédagogique.

Concernant la première partie, le candidat doit définir les notions clés relatives au thème développé, utiliser un vocabulaire spécifique, technique, précis et adapté en sciences médico-sociales lors de l'exploitation du dossier documentaire. L'utilisation des annexes doit être judicieuse et servir à étayer l'analyse critique en argumentant les propos à partir des données repérées dans ces supports et complétées par des connaissances.

Les deux parties sont à traiter avec la même rigueur.

Le candidat doit gérer son temps, pour cela le jury préconise une première lecture du sujet et de l'ensemble des documents afin d'estimer le temps nécessaire au traitement de chaque partie et de s'octroyer du temps en fin de composition pour la relecture du travail réalisé.

## **4. RÉSULTATS**

### **Candidats au CAPLP Public**

Moyenne générale des présents : 8,67 / 20

Moyenne générale des admissibles : 10,34 / 20

Note la plus haute : 18,70 / 20

Note la plus basse : 02 / 20

### **Candidats au CAPLP Privé**

Moyenne générale des présents : 8,94 / 20

Moyenne générale des admissibles : 11,44 / 20

Note la plus haute : 15,7 / 20

Note la plus basse : 02,35 / 20



## ÉPREUVES D'ADMISSION

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire ou du domaine professionnel du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires ou domaines professionnels.

### 1<sup>ère</sup> ÉPREUVE D'ADMISSION : mise en situation professionnelle

Durée : 5 heures Coefficient 2

#### Exemples de sujets

##### 1- Présentation du sujet

##### Sujet n°6

Présenter une séquence de formation conçue et organisée pour un groupe de 12 élèves en classe de première baccalauréat professionnel spécialité Accompagnement Soins et Services à la Personne, option B « en structure ».

La séquence s'inscrit dans le développement de la compétence **C.3.7 : Conduire des actions d'éducation à la santé**.

Vous traitez : **la conception et mise en œuvre des activités collectives de promotion de la santé auprès d'enfants**.

Cette proposition prendra appui sur les investigations et analyses que vous réaliserez, au cours de travaux pratiques, dans le cadre de l'épreuve.

Durée totale de l'épreuve : 5 heures

**Préparation** : 4 heures

Pendant ce temps de préparation, vous devez :

Dans la salle de travaux pratiques :

- prendre connaissance du plateau technique en toute autonomie
- conduire des investigations et des analyses au cours de travaux pratiques; une durée maximale d'une heure trente est prévue pour ces travaux.
- remettre en état l'environnement de travail

Dans la salle informatique :

- concevoir et organiser une séquence de formation, à l'aide des outils de recherche et de communication mis à disposition
- préparer l'exposé

**Attention** : vous pouvez demander à rejoindre la salle informatique à votre convenance à l'issue de la phase de recherche et d'investigation, mais sans retour possible en salle de travaux pratiques.

**Epreuve** : 1 heure

**Exposé devant les membres du jury : 30 minutes**

**Entretien avec les membres du jury : 30 minutes**

## Matériels produits et équipements mis à disposition du candidat

### Matériels :

- Pyramide alimentaire
- Mâchoire géante
- Imagier l'alimentation
- Jeu équilibre alimentaire
- Jeu de 7 familles Les bons gestes Nutrition/ équilibre alimentaire
- Nouveau Kit Mission sourire avec Signaline
- Fourchettes & Basket Outil d'intervention en éducation pour la santé 6e, 5e, 4e et 3e
- Fascicule : Le guide nutrition des enfants et ados pour tous les parents
- Fascicule : La santé vient en mangeant
- Affichette « Hygiène des mains »
- Dossier de présentation « Pas d'accident dans ma maison »
- Dépliant « La santé bucco-dentaire en 4 points », UFSBD
- Comptine Lavage des mains
- « Boîte à Coucou », caisson de formation à la technique de friction, lavage et désinfection des mains
- Pâte à fixe
- Feuilles de dessin blanc 50 x 65 120 g
- Feuilles de dessins de couleurs 25 x 32,5 160 g
- Feuilles de dessin blanc 21 x 29,7 160 g
- Feutres
- Marqueurs de couleurs
- Crayons de couleurs
- Colle en bâton
- Ciseaux
- Scotch
- Crayon de papier
- Gomme
- Taille-crayon
- Gouaches aux doigts
- Paillettes scintillantes
- Règles
- Compas
- Nappe de protection
- Lavettes

### Produits :

- Savon doux
- Solution hydroalcoolique
- Essuie-main à usage unique
- Nettoyant détergent/désinfectant

#### Equipements :

- Poste de lavage des mains
- Poubelle + sac poubelle
- Ordinateur (pour lire un CD Rom) + casque/écouteurs

#### Dossier technique :

- **Document 1** : Les missions et services du CODES pour une conception partagée de l'éducation pour la santé.
- **Document 2** : En savoir plus sur l'éducation à la santé
- **Document 3** : De l'idée à l'action
- **Document 4** : Repères nutritionnels du PNNS
- **Document 5** : L'origine des aliments
- **Document 6** : A chacun son geste pour être propre
- **Document 7** : Extrait de la bande dessinée « La famille Risquetout est en fête »

#### Documents mis à disposition :

- Référentiel du baccalauréat professionnel spécialité « Accompagnement Soins et Services à la Personne »
- Dépliant « La santé bucco-dentaire en 4 points », UFSBD
- Dossier de présentation « Pas d'accident dans ma maison »
- Fascicule : La santé vient en mangeant
- Fascicule : Le guide nutrition des enfants et ados pour tous les parents
- Affichette « Hygiène des mains »
- Comptine sur le lavage des mains

---

### Sujet n°10

Présenter une séquence de formation conçue et organisée pour un groupe de 12 élèves en classe de première année de formation au Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnant Éducatif Petite Enfance.

La séquence s'inscrit dans le développement de la compétence **RC2, « mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant »**.

Vous traitez : **préparer l'activité d'éveil**.

Cette proposition prendra appui sur les investigations et analyses que vous réaliserez, au cours de travaux pratiques, dans le cadre de l'épreuve.

Durée totale de l'épreuve : 5 heures

**Préparation : 4 heures**

Pendant ce temps de préparation, vous devez :

Dans la salle de travaux pratiques :

- prendre connaissance du plateau technique en toute autonomie
- conduire des investigations et des analyses au cours de travaux pratiques; une durée maximale d'une heure trente est prévue pour ces travaux.
- remettre en état l'environnement de travail

Dans la salle informatique :

- concevoir et organiser une séquence de formation, à l'aide des outils de recherche et de communication mis à disposition
- préparer l'exposé

**Attention** : vous pouvez demander à rejoindre la salle informatique à votre convenance à l'issue de la phase de recherche et d'investigation, mais sans retour possible en salle de travaux pratiques.

**Epreuve : 1 heure**

**Exposé devant les membres du jury : 30 minutes**

**Entretien avec les membres du jury : 30 minutes**

### Matériels produits et équipements mis à disposition du candidat

#### Matériels :

- Feuilles Canson blanches
- Feuilles Canson couleur
- Carton ondulé
- Carton plume
- Feuilles caoutchouc de couleur
- Feutrine
- Papier de verre grain moyen
- Sac plastique
- Sacs congélation avec zip
- Sac poubelle
- Plastique à bulles
- Feutres
- Feutre indélébile
- Crayons de couleurs
- Pinceaux
- Peinture acrylique
- Assiettes en carton
- Gobelets en plastique
- Règle
- Ciseaux
- Cutter
- Agrafeuse avec agrafes
- Colle
- Ruban adhésif
- Gros scotch coloré
- Ficelle
- Éponge
- Perforatrice
- Différents tissus (Jeans, velours, satin, laine, serviette éponge)
- Tissu pelage
- Bandeaux de tissu
- Riz
- Semoule
- Gelée alimentaire
- Colorants alimentaires
- Paillettes

- Figurines en mousse caoutchouc souple
- Mousse à raser
- Grosses perles de couleur plastique
- Malle instruments de musique
- Couverture enfant
- Cuillères à soupe
- Réveil matin
- Nappe de protection
- Saladier
- Ramequins
- Lavette
- Papier essuie-tout à usage unique

#### Produits :

- Savon doux liquide
- Nettoyant détergent-désinfectant

#### Équipements :

- Poste de lavage des mains
- Tables + chaises
- Poubelles + sacs poubelle
- Bouilloire électrique

#### Dossier technique :

- **Document 1** : Extrait du projet éducatif multi-accueil « Les Tourtereaux »  
*Source* : [www.bavans.fr](http://www.bavans.fr)
- **Document 2** : Le développement sensoriel et perceptible  
*Source* : *Le développement de l'enfant au quotidien. De 0 à 6 ans, 2<sup>ème</sup> édition de Francine Ferland*
- **Document 3** : Le développement des 5 sens  
*Source* : *Document modifié à partir de [www.maplaceencreche.com](http://www.maplaceencreche.com)*
- **Document 4** : Défis sur les 5 sens  
*Source* : *document modifié à partir du site [www.jesuisanimateur.fr](http://www.jesuisanimateur.fr)*
- **Document 5** : Les bienfaits de la musique chez le jeune enfant  
*Source* : *À partir d'un document modifié de Nathalie Mondou Auteur-compositeur, [www.educatout.com](http://www.educatout.com)*
- **Document 6** : Fabriquer un livre sensoriel  
*Source* : *[www.pratique.fr/fabriquer-livre-textures.com](http://www.pratique.fr/fabriquer-livre-textures.com)*
- **Document 7** : Le principe des sacs sensoriels  
*Source* : *d'après [www.little-gabchou.com/activite-pour-enfants-inspirees-de-montessori-les-sacs-sensoriels](http://www.little-gabchou.com/activite-pour-enfants-inspirees-de-montessori-les-sacs-sensoriels)*

#### Documents mis à disposition du candidat :

- Le référentiel du C.A.P. Accompagnant Educatif Petite Enfance
- Ouvrages :
  - *Activités créatives pour bébé - En plein air ou à la maison, 0-3 ans*, Emeline BOJON, Virginie DUGENET, édition Eyrolles
  - *Jeux et activités d'éveil - Découvrir les 5 sens*, Anne BAUDIER, Séverine CORDIER, édition Rue des Enfants
- Vidéo : Éveil musical « Crèche les petits Babaus », Céline Bertault

---

### Sujet n°8

Présenter une séquence de formation conçue et organisée pour un groupe de 15 élèves en classe de terminale, baccalauréat professionnel spécialité Accompagnement Soins Services à la Personne, option A « à domicile ».

La séquence s'inscrit dans le développement de la compétence C3.3 : **Réaliser les activités liées à l'hygiène, au confort de la personne et à la sécurisation.**

Vous traitez : **l'installation ou l'aide à la mobilisation d'une personne adulte en situation de handicap pour le repos, les déplacements, des activités.**

Cette proposition prendra appui sur les investigations et analyses que vous réaliserez, au cours de travaux pratiques, dans le cadre de l'épreuve.

Durée totale de l'épreuve : 5 heures

**Préparation : 4 heures**

Pendant ce temps de préparation, vous devez :

Dans la salle de travaux pratiques :

- prendre connaissance du plateau technique en toute autonomie
- conduire des investigations et des analyses au cours de travaux pratiques; une durée maximale d'une heure trente est prévue pour ces travaux.
- remettre en état l'environnement de travail

Dans la salle informatique :

- concevoir et organiser une séquence de formation, à l'aide des outils de recherche et de communication mis à disposition
- préparer l'exposé

**Attention** : vous pouvez demander à rejoindre la salle informatique à votre convenance à l'issue de la phase de recherche et d'investigation, mais sans retour possible en salle de travaux pratiques.

**Epreuve : 1 heure**

**Exposé devant les membres du jury : 30 minutes**

**Entretien avec les membres du jury : 30 minutes**

## Matériels produits et équipements mis à disposition du candidat

### Matériels :

- Drap de translation
- Drap de glissement
- Planche de transfert
- Guidon de transfert avec notice
- Disque de transfert avec notice
- Ceinture de transfert avec notice
- Monture de lunettes
- Lunettes noires
- Plots en plastique
- Canne Blanche
- Cannes (simple, anglaise, tripode...)
- Déambulateur
- Echelle de lit
- Oreillers et coussins
- Disque de pivotement de siège avec notice
- Echarpe de maintien
- Rehausseur WC
- Scotch, ciseaux, crayon papier

### Produits :

- Papier calque
- Cache œil
- Détergent-désinfectant et lavettes
- Savon doux liquide
- Solution hydro-alcoolique
- Essuie-mains à usage unique

### Equipements :

- Fauteuil de confort
- Fauteuil roulant manuel
- Verticalisateur avec notice
- Lève personne avec notice
- Kit simulation perte d'autonomie
- Lit médicalisé
- Poste de lavage des mains
- Poubelle et sac poubelle



## Dossier technique :

**Document 1** : Comprendre la sclérose en plaques

Source : <https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/sclerose-en-plaques>

**Document 2** : Extraits du « petit guide pour ouvrir les yeux sur les aveugles et les malvoyants »

Source : Association Valentin Haüy

**Document 3** : La chambre en fonction d'un handicap

Source : Tous ergo les solutions pour l'autonomie à domicile

**Document 4** : Accompagner une personne en fauteuil roulant

Source :

[Shttp://www.chumontreal.qc.ca/sites/default/files/documents/Benevoles/PDF/brochure\\_fauteuil\\_roulant\\_140423.pdf](http://www.chumontreal.qc.ca/sites/default/files/documents/Benevoles/PDF/brochure_fauteuil_roulant_140423.pdf)

**Document 5** : Les aides techniques dans les services d'aide et de soins à domicile

Source : Document modifié à partir de la CARSAT Aquitaine

## Sont mis à disposition :

- **Référentiel** du baccalauréat professionnel spécialité accompagnement soins services à la personne option A « à domicile » est mis à disposition.

- **Document** : Les parties importantes du fauteuil roulant

Source :

[Shttp://www.chumontreal.qc.ca/sites/default/files/documents/Benevoles/PDF/brochure\\_fauteuil\\_roulant\\_140423.pdf](http://www.chumontreal.qc.ca/sites/default/files/documents/Benevoles/PDF/brochure_fauteuil_roulant_140423.pdf)

- **Ouvrage** :

Quand la malvoyance s'installe, guide pratique à l'usage des adultes et de leur entourage, Collection Varia, INPES

- **Vidéos** :

Un regard pour deux – Dans la rue - Association Valentin Haüy

Un regard pour deux – Au carrefour – Association Valentin Haüy

« Planche de transfert » - Teamalex Médical

### 1. Présentation du sujet

Le sujet précise :

- **le niveau de classe et le diplôme** : Baccalauréat Professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne, Baccalauréat Professionnel Services de Proximité et Vie Locale, CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance, Mention Complémentaire d'Aide à domicile.

- une **compétence à développer chez les élèves, sélectionnée dans le référentiel du diplôme**

A partir de cette compétence, un objectif pédagogique imposé est présenté sous la forme **d'une thématique** permettant la **réalisation de travaux pratiques** autour :

- d'activités de soins d'hygiène et de confort auprès de l'enfant et de l'adulte
- d'activités relatives à la prévention et à la sécurité
- d'activités d'animation, d'éducation à la santé et de maintien de l'autonomie auprès  
de l'enfant et de l'adulte
- d'activités éducatives

Le sujet comprend **un dossier technique composé** :

- de tous documents susceptibles :
  - d'orienter le candidat dans sa réflexion et lui suggérer des manipulations, des investigations, des réalisations, des analyses à mettre en œuvre au cours de l'épreuve
  - d'être réinvestis dans la séquence de formation
- la liste stricte des matériels, des produits et des équipements mis à disposition au sein du plateau technique.

Le référentiel visé par le sujet est mis à disposition du candidat.

## **2. Informations relatives aux investigations et analyses effectuées par le candidat pendant les travaux pratiques et appréciations des jurys**

### **2.1. Extrait de la note aux candidats**

- **Dans la salle de travaux pratiques**, pour une durée maximale d'une heure trente après le début de l'épreuve, le candidat :
  - prend connaissance du plateau technique en toute autonomie
  - conduit des investigations, réalise des manipulations et des analyses au cours de travaux pratiques
  - remet en état son environnement de travail

A propos des investigations, des manipulations et analyses à réaliser durant le temps imparti en salle de travaux pratiques :

La partie pratique de l'épreuve peut être conduite par le candidat de manière variée, elle ne présente pas de caractère figé ; le candidat conduit les investigations à sa convenance.

L'environnement pluri-technique mis à sa disposition est assimilé à une situation de recherche, point de départ de sa réflexion, de la thématique à traiter, de la formulation d'hypothèses et de leur confrontation : c'est la démarche d'investigation.

Dans ce contexte, diverses actions sont possibles pendant cette phase pratique : démarche expérimentale, tâtonnement expérimental, analyse documentaire...

L'analyse des documents ne suffit pas, la manipulation et/ou la réalisation sont attendues au cours de l'épreuve pratique

La liste des matières d'œuvre, la nature du plateau technique et le dossier technique délimitent le champ des possibles pour le candidat.

L'environnement pluri-technique a été pensé de manière à susciter l'intérêt et la curiosité du candidat, lui suggérer des choix de manipulations, d'expérimentations, de recherches, d'analyses... sans jamais les prescrire.

Les résultats obtenus et les choix réalisés doivent apparaître de manière explicite dans la démarche pédagogique retenue et présentée.

### 2.2. Appréciations du jury

L'épreuve de mise en situation professionnelle consiste à placer le candidat en tant qu'enseignant préparant une séquence pédagogique. Les investigations permettent d'identifier les atouts, contraintes, avantages, inconvénients des ressources mises à disposition afin de se projeter dans la construction d'une situation d'enseignement.

#### Le jury attendait :

- l'exploration de l'environnement pluri technique mis à disposition : le candidat doit prendre connaissance du plateau technique et des éléments qui le composent ;
- l'utilisation limitée aux matériels, produits et équipements listés dans le sujet pour conduire leurs investigations ;
- une utilisation pertinente et rationnelle des produits, matériels et équipements ;

#### Le jury a apprécié :

- la mise en œuvre effective par les candidats d'une démarche d'investigation, d'un tâtonnement expérimental, de manipulations de nature variée adaptés à la situation pédagogique proposée par le sujet ;
- la curiosité d'esprit des candidats
- le respect entre les candidats sur les plateaux techniques lorsque les équipements sont à partager ;
- le respect du matériel et des équipements à disposition
- l'emploi raisonné et raisonnable des consommables.

#### Le jury a regretté :

- le mimétisme entre les candidats dans les choix d'actions ou de manipulations alors que le sujet ne prescrit aucune technique à réaliser. C'est le candidat lui-même qui décide de ce qu'il va mettre en œuvre comme recherche ou manipulations, à des fins pédagogiques pour sa future séquence ;

- une action se limitant à l'observation visuelle des matériels, produits et équipements à disposition. La manipulation est nécessaire à la justification des choix conduisant l'exploitation pédagogique envisagée.
- l'utilisation et/ou la manipulation de matériels ou équipements non-inscrits dans le sujet ;

**Conseils aux candidats :**

- cette partie de l'épreuve doit être consacrée à la recherche et au recueil d'informations, à la mise en œuvre d'expérimentations, de manipulations, de tests, d'essais, nécessaires à la construction de la séquence pédagogique. Il ne s'agit pas d'effectuer une démonstration à destination du jury qui aurait pour but de vérifier la parfaite maîtrise d'un geste technique (par exemple technique de soins d'hygiène et de confort, technique d'animation...).
- Organiser le temps imparti sur le plateau technique : lecture attentive, analyse du sujet en lien avec le référentiel, découverte de l'environnement, mise en œuvre de la démarche d'investigations, d'expérimentations, de manipulations.

Il faut noter que la phase d'investigations ne fait pas l'objet d'une évaluation scorée. Le jury observateur rend compte par écrit à l'aide d'une grille d'observation, de l'activité du candidat sur le plateau technique et en informe le jury qui réalisera l'entretien.

**3. Informations relatives à la conception, l'organisation de la séquence de formation et à sa présentation au jury****3.1. Extrait de la note aux candidats****• Dans la salle informatique, le candidat :**

- conçoit et organise une séquence de formation, à l'aide des outils de recherche et de communication mis à sa disposition (ordinateur avec accès internet) ;
- prépare l'exposé et l'entretien.

Les investigations, manipulations, réalisations et analyses conduites par le candidat seront à contextualiser obligatoirement au sein de la séquence de formation choisie. Les ressources proposées dans le dossier technique apportent une aide au candidat pour poser le cadre de la séquence pédagogique choisie. Ces ressources ne sont pas limitatives.

**3.2. Appréciations du jury****Le jury attendait :**

- la présentation des investigations conduites par le candidat dans sa phase de recherche ;
- l'exploitation argumentée des informations recueillies, des analyses et résultats obtenus et de leur validité ;

- le réinvestissement des informations recueillies lors de cette phase d'investigation dans la séquence pédagogique;
- la présentation justifiée de la démarche méthodologique mettant en évidence l'exploitation pertinente :
  - o des référentiels ;
  - o des observations et résultats des investigations conduites ;
  - o des dossiers techniques mis à disposition.
- l'explicitation de la démarche méthodologique retenue pour construire la séquence à partir des résultats issus des investigations
- la proposition de séquence structurée et personnelle adaptée au niveau imposé ;
- la justification des choix pédagogiques effectués. Il n'est pas nécessaire d'intégrer dans la séquence pédagogique proposée au jury, l'intégralité des activités suggérées par le dossier technique accompagnant le sujet ; des choix justifiés sont judicieux.
- la capacité à saisir les observations du jury et proposer des remédiations ;
- une ouverture d'esprit, de la motivation et du dynamisme.

#### **Le jury a apprécié :**

- l'utilisation de l'environnement numérique au cours de l'exposé ;
- un exposé clair et structuré (introduction, développement, conclusion) ;
- la qualité d'écoute et d'argumentation ;
- une connaissance du public de lycée professionnel ;
- la connaissance du milieu professionnel correspondant à la formation des élèves ;
- la connaissance des diplômes relevant du champ d'intervention d'un PLP STMS ;
- le réalisme dans les propositions pédagogiques ;
- la prise en compte des PFMP dans la proposition pédagogique du candidat ;
- la capacité du candidat à opérer des liens pertinents avec des compétences complémentaires ;
- la capacité du candidat à proposer des activités ou actions interdisciplinaires dans le cadre d'un travail d'équipe
- l'indication des sources utilisées ;
- la posture réflexive et la réactivité du candidat face à ses propositions pédagogiques.

#### **Le jury a regretté :**

- l'absence de lien, de réinvestissement et d'appropriation des résultats des investigations menées sur le plateau technique avec la séquence ;
- une posture et / ou des attitudes inadaptées avec le métier d'enseignant ;
- une posture et / ou des attitudes inadaptées vis-à-vis du jury ;
- un registre de langage non professionnel et familier ;
- l'absence de choix et /ou de justification pédagogique effectués ;
- la difficulté à envisager la mise en activité des élèves ;
- la difficulté à proposer une évaluation adaptée à la séquence proposée

- la difficulté à adapter les propositions pédagogiques au contexte du lycée professionnel.

#### Conseils aux candidats

- prendre connaissance :
  - o du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013),
  - o des référentiels et de leur organisation, des outils d'accompagnement pédagogiques (Eduscol, sites académiques SBSSA, ...)
- s'informer :
  - o sur les différents champs d'intervention du PLP STMS (MCAD, CAP AEPE, BAC PRO SPVL, BAC PRO ASSP);
  - o sur les missions, l'organisation et le fonctionnement des structures et lieux d'intervention;
  - o sur les démarches méthodologiques et la didactique de la discipline ;
  - o sur les modalités de conception de séquences et séances pédagogiques
- s'approprier et mobiliser le vocabulaire pédagogique à bon escient;
- actualiser les connaissances techniques, scientifiques et professionnelles ;

#### **Avertissement :**

**Il est interdit d'utiliser à son compte des documents pédagogiques produits par autrui sans en indiquer la source. Cette pratique peut être assimilée à du plagiat. Le plagiat est le fait de s'approprier les documents, les idées ou les mots de quelqu'un d'autre en les faisant passer pour siens.**

**Dans tous les cas, le plagiat n'a pas sa place dans les séquences de formation : apprenez à citer correctement les sources, la rigueur du travail en sera valorisée.**

- **Lors de votre travail de recherche pour l'élaboration d'une séquence de formation, notez systématiquement l'origine de chaque support retenu.**
- **N'utilisez pas de documents dont vous ne connaissez ni l'auteur, ni le responsable de publication.**

## SECONDE ÉPREUVE D'ADMISSION – Entretien à partir d'un dossier

Durée : 1 heure – coefficient : 2

### 1. Définition de l'épreuve

*L'épreuve a pour but de vérifier l'aptitude du candidat à rechercher les supports de son enseignement dans la réalité et l'environnement professionnel des champs de la spécialité, d'en faire une analyse scientifique et technologique et d'en extraire des exploitations pertinentes pour son enseignement en lycée professionnel.*

*Les données scientifiques essentielles ainsi que les exploitations pédagogiques envisagées sont consignées dans un dossier réalisé et présenté par le candidat.*

*L'épreuve comprend une soutenance de trente minutes durant laquelle le candidat présente les éléments scientifiques et techniques abordés et une proposition de séance choisie dans le cadre des programmes de lycée professionnel.*

*La soutenance est suivie d'un entretien de trente minutes avec le jury qui doit permettre de vérifier que le candidat a su s'interroger sur l'inscription de l'exploitation pédagogique envisagée dans l'ensemble des progressions proposées aux élèves. Il doit aussi mettre en évidence une réflexion sur la démarche scientifique et sur l'appréciation des sources et informations.*

*Il permet en outre au jury d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.*

*Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.*

### 2. Indications aux candidats : une note aux candidats explicitait les attentes concernant cette épreuve relatives à la composition du dossier et à l'exposé.

#### 2.1 - Le dossier comprend :

- les données scientifiques essentielles relatives au thème choisi par le candidat ;
- une présentation de supports d'enseignement empruntés à l'environnement professionnel des sciences et techniques médico-sociales ;
- une analyse scientifique et technologique de ces supports ;
- les exploitations pédagogiques envisagées dans le cadre des enseignements du PLP STMS.

*L'analyse portera d'une part sur les principes qui ont présidé au choix du candidat pour sélectionner les supports d'enseignement, sur la valeur scientifique, technique ou pédagogique des documents, et sur leurs intérêts dans l'acquisition des connaissances et des compétences par les élèves.*

*Deux exploitations pédagogiques au minimum sont attendues et seront justifiées par le candidat. La séance présentée lors de la soutenance peut être annoncée dans le dossier mais ne fait pas l'objet d'un développement écrit détaillé.*

*Le dossier ne doit pas dépasser quarante pages (annexes comprises, police Arial 12). Il ne peut se réduire à une simple compilation de documents scientifiques, techniques, pédagogiques ou professionnels.*

## **2.2 - Exposé**

*Le candidat présente au jury le dossier qu'il a réalisé en insistant sur :*

- *la présentation des éléments scientifiques et techniques pertinents ;*
- *l'analyse scientifique et technologique des supports d'enseignement sélectionnés ;*
- *la transposition pédagogique des supports dans le cadre de la séance choisie.*

*Le candidat utilise les moyens de communication de son choix. Sont mis à sa disposition un tableau et un vidéoprojecteur. S'il le souhaite, le candidat peut se munir d'un ordinateur portable disposant des logiciels qui lui sont nécessaires, il lui est conseillé de se munir d'une clé USB et d'une version papier de sa présentation.*

## **3. Commentaires sur les dossiers et conseils aux candidats**

Le jury attendait, dans le dossier, conformément à la définition de l'épreuve et à la note aux candidats :

- des données scientifiques essentielles actualisées relatives au thème choisi ;
- une présentation explicite de supports d'enseignement empruntés à l'environnement professionnel des sciences et techniques médico-sociales ;
- une analyse scientifique et technologique de ces supports ;
- deux exploitations pédagogiques au minimum envisagées dans le cadre des enseignements du PLP STMS.

Conformément à ce qui est mentionné dans la note aux candidats, le jury rappelle que la séance présentée lors de l'entretien peut être annoncée dans le dossier mais ne doit pas faire l'objet d'un développement écrit. Le dossier ne doit pas dépasser 40 pages, annexes comprises. Il ne peut se réduire à une simple compilation de documents scientifiques, techniques, pédagogiques ou professionnels.

### **Le jury a apprécié :**

- des dossiers conformes aux attendus de l'épreuve mettant en évidence la capacité des candidats à articuler les données scientifiques et techniques et les supports sélectionnés dans l'ancrage professionnel des champs d'intervention du PLP STMS ;
- une démarche scientifique et technique basée sur un diagnostic d'où est issue une problématique et des hypothèses vérifiées par une démarche d'investigation bien construite ;
- une analyse scientifique au niveau attendu pour un concours de recrutement de professeurs ;
- des supports variés, justifiés, et réinvestis au niveau de l'exploitation pédagogique ;
- des exploitations pédagogiques adaptées au niveau des élèves



#### Le jury a regretté :

- des dossiers non conformes aux attentes de l'épreuve ;
- des dossiers présentant de nombreuses erreurs d'orthographe et de syntaxe, des oublis de mots, et des phrases inachevées ;
- des dossiers issus de formations universitaires ou professionnelles antérieures qui n'ont pas été adaptés à la définition de l'épreuve ;
- des dossiers conçus à partir d'une compilation de données ou d'une description d'expérience sans analyse ;
- l'absence de fil conducteur ou de lien entre la partie scientifique et les exploitations pédagogiques de même qu'entre l'intitulé du dossier et le thème développé ;
- une partie scientifique et technique et/ou une exploitation pédagogique ne relevant pas du champ du PLP STMS ;
- une absence de problématique ou des problématiques posées et non analysées ;
- une présentation d'exploitation(s) pédagogique(s) concernant des séances de la même séquence d'un seul diplôme ;
- un manque de documents professionnels transposés dans les exploitations pédagogiques ;
- la méconnaissance des référentiels des diplômes du champ d'intervention disciplinaire du PLP STMS et de son cadre d'exercice professionnel ;
- des documents et des statistiques non référencés, non actualisés dont la fiabilité n'est pas certaine ;
- des documents illisibles ou sans réel intérêt au regard des diplômes visés ;
- l'absence de référence aux annexes dans le dossier ou la présence d'annexes non exploitées ;
- l'exploitation de supports issus de manuels scolaires.

#### Le jury conseille de :

- **lire, s'appropriier la définition de l'épreuve et la note aux candidats diffusées sur le site [Education.gouv.fr](http://Education.gouv.fr) ;**
- **maîtriser les contenus scientifiques et techniques présentés dans le dossier ;**
- choisir un thème de dossier permettant de répondre aux exigences de l'épreuve dans le champ de compétences du PLP STMS ;
- lier les données scientifiques et techniques avec les exploitations pédagogiques présentées ;
- prendre appui sur des documents scientifiques, techniques et professionnels récents et référencés ;
- choisir, pour l'exploitation pédagogique, des documents pertinents issus de l'environnement professionnel ;
- respecter la forme du dossier : 40 pages maximum annexes comprises, présence d'un sommaire, titre, pagination correcte, mise en page soignée, lecture aisée, police Arial 12 ;
- **respecter l'anonymat exigé** (le nom et profession du candidat, une identification géographique, le nom du lycée, des partenaires, des personnes accompagnées, ... ne doivent pas figurer dans le dossier) ;
- respecter le droit à l'image et à la propriété intellectuelle.

#### **4. Commentaires sur la soutenance et conseils aux candidats**

Il est demandé au candidat de présenter le dossier qu'il a réalisé en insistant sur :

- l'analyse scientifique et technologique des éléments et supports d'enseignement sélectionnés ;
- la transposition pédagogique des supports dans le cadre de la séance choisie.

#### **Le jury a apprécié :**

- une justification du choix des supports scientifiques et techniques et leur analyse ;
- une présentation équilibrée entre l'analyse des données scientifiques et technologiques essentielles et la transposition pédagogique au niveau de la séance ;
- le respect du temps imparti pour l'exposé ;
- l'utilisation d'un support de communication qui soit adapté et de qualité tant sur le fond que sur la forme ;
- la présentation d'une séance située dans une progression pour un niveau de formation choisi en lien avec les éléments du dossier ;
- une transposition pédagogique possible à différents diplômes et niveaux de formation ;
- une exploitation des supports présentés dans le dossier ;
- la créativité et l'originalité de certaines présentations ;
- la capacité du candidat à prendre en compte les valeurs de la République dans le cadre de sa projection dans le métier ;
- les qualités de communication inhérentes au métier d'enseignant.

#### **Le jury a regretté :**

- une méconnaissance du cadre professionnel du PLP et de la politique éducative ;
- une simple lecture de notes, du diaporama ou du dossier ;
- une paraphrase du dossier ;
- un apport excessif de nouveaux documents relatifs à la partie scientifique et technique ;
- une analyse superficielle voire inexistante des supports exposés ;
- un manque de dynamisme et de conviction dans la présentation ;
- un manque d'esprit de synthèse sans mise en valeur des données essentielles ;
- un manque de réalisme des propositions pédagogiques ;
- un affichage de concepts pédagogiques non maîtrisés ;
- un manque de mise en activité des élèves à partir des supports sélectionnés ;
- des exploitations pédagogiques essentiellement centrées sur les savoirs associés ;
- une présentation des supports sans lien avec les données scientifiques et techniques du dossier ou issus de manuels scolaires.

#### **5. Commentaires sur l'entretien et conseils aux candidats**

L'entretien permet de vérifier :

- la maîtrise des connaissances scientifiques et technologiques au service de la construction des enseignements professionnels ;
- une réflexion sur la démarche scientifique et sur l'appréciation des sources et informations ;

- la démarche pédagogique et l'inscription de la séance dans la progression pédagogique ;
- l'appropriation de l'environnement professionnel d'un professeur de lycée professionnel ;
- la posture en tant que cadre du système éducatif.

#### **Le jury a apprécié :**

- les qualités d'expression et d'écoute et les aptitudes à la communication ;
- des réponses argumentées et pertinentes
- des réponses concises permettant des échanges sur différents points ;
- une aptitude à la remise en questions, une ouverture d'esprit qui permet d'envisager différentes pistes de travail

#### **Le jury a regretté :**

- un niveau de savoirs scientifiques et technologiques insuffisant bien que le sujet ait été choisi par le candidat ;
- une difficulté du candidat à se projeter dans le métier d'enseignant ;
- un positionnement professionnel qui ne répond pas à la diversité et aux besoins des publics accueillis ;
- une méconnaissance du lycée professionnel et du champ d'intervention du PLP STMS.

#### **Commentaires sur l'ensemble de l'épreuve :**

Le jury a apprécié que la lecture plus attentive de la définition de l'épreuve par des candidats, les amène à des propositions de qualité, aussi bien dans la conception des dossiers que lors de la présentation orale et des échanges.

---

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Comme pour les concours des sessions précédentes, une maîtrise des savoirs essentiels liés à la discipline est indispensable ainsi que la capacité à transmettre ces savoirs de façon claire, rigoureuse et adaptée au public visé que constituent les élèves.

C'est ce qui est principalement apprécié dans la première épreuve d'admissibilité.

La préparation d'un enseignement exige de recourir à des sources, données, informations sous leurs diverses formes, que l'enseignant doit ensuite utiliser en les transformant, en apprêtant leur présentation, en les explicitant, en les articulant avec d'autres afin de les rendre accessibles, intéressantes visant un ou des objectifs de formation spécifiés. C'est ce travail qui est demandé aux candidats dans la seconde épreuve d'admissibilité – travail sur des supports d'enseignements – et dans la première épreuve d'admission – travail de conception de supports d'enseignement. Ce travail de conception et d'utilisation de supports requiert bien sûr une pratique technique. Il nécessite surtout une réflexion sur l'utilisation des investigations menées, des techniques abordées, des difficultés rencontrées lors de leur réalisation. Une réflexion est également attendue sur la transposition qui pourra être menée pour les élèves en réponse aux objectifs visés et sur ce qu'elle nécessitera comme stratégie pédagogique.

Un enseignement professionnel se fonde sur une confrontation avec le réel, un permanent aller-retour entre l'approche du réel pour comprendre, expliquer et apprendre et l'utilisation du savoir pour analyser ou faire. La présentation d'un dossier construit à partir d'une réalité du champ des sciences médico-sociales et exploité pour un enseignement spécifié, s'inscrit dans cette démarche et complète l'approche des compétences requises pour un futur enseignant en lycée professionnel dans cette discipline.

Il ne peut être exigé des candidats une totale connaissance des objectifs pédagogiques de chacun des référentiels, ni qu'ils aient acquis dans leur formation une complète maîtrise des démarches, des méthodes pédagogiques, cependant, on peut attendre des candidats qu'ils se soient mis en position d'enseigner, qu'ils aient pu s'interroger sur la façon dont peut se concevoir une stratégie pédagogique, afin de répondre aux besoins de formation. Et cela va au-delà de l'approche disciplinaire et doit conduire le futur enseignant à s'intéresser à tout ce qui va contribuer à la construction des compétences des élèves.

Découvrir le lycée et ses instances, rencontrer des enseignants de sciences médico-sociales mais aussi des équipes pédagogiques, suivre des séances de formation dans différents niveaux d'enseignement est assurément un moyen d'appréhender la posture de l'enseignant et les exigences du métier.

Le jury félicite les candidats admis au CAPLP et au CAFEP. Il a apprécié les prestations de ces candidats qu'il se réjouit de compter bientôt comme futurs collègues. Il regrette de ne pas avoir pu pourvoir, cette année encore, la totalité des postes ouverts au concours.

Le jury tient à remercier Madame la Proviseure et Madame la proviseure adjointe du lycée Georges Frèche à Montpellier, ainsi que Monsieur le directeur délégué aux formations technologiques et professionnelles, Monsieur le Proviseur et Madame la Proviseure adjointe du lycée Marie Le Franc à Lorient, ainsi que Madame la directrice



déléguée aux formations technologiques et professionnelles, Monsieur le gestionnaire du lycée, les équipes d'accueil et de maintenance, les équipes de restauration pour l'accueil et l'aide efficace apportés lors des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Le jury remercie également les enseignants du lycée Marie Le Franc de Lorient qui ont encadré les épreuves d'admission et ont contribué à ce que les candidats soient dans les meilleures conditions.

Le jury tient enfin à remercier Madame la gestionnaire du CAPLP Sciences médico-sociales au ministère de l'Éducation nationale pour son efficacité et son dévouement.